

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.690.009.1 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 1998

Instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur modèle EL 25 (CLASSE Y[A])

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE PAR LE DECRET N° 96-441 DU 22 MAI 1996 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE L'ARRETE DU 19 MARS 1998 RELATIF AUX INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT AUTOMATIQUE TRIEURS-ETIQUETEURS.

FABRICANT

Société TESTUT, 957 rue de l'Horlogerie, BP 11, 62401 Béthune Cedex (France).

OBJET

La présente décision complète la décision n° 97.00.690.002.1 du 29 mai 1997 (1) relative à l'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur modèle EL 25.

CARACTERISTIQUES

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur modèle EL 25, faisant l'objet de la présente décision, diffère du modèle approuvé par la décision précitée par l'intégration de la balance TESTUT modèle EL 25 faisant l'objet de la décision n° 98.00.620.029.0 du 30 juillet 1998 (2) constituant l'additif n° 1 au certificat d'approbation C.E. de type n° 93.00.611.015.0 du 24 décembre 1993 (3) et à sa révision n° 1 du 10 février 1997 (4).

La décision n° 98.00.620.029.0 du 30 juillet 1998 précitée prévoit un clavier comportant cinq touches supplémentaires opérationnelles dans des applications non couvertes par ladite décision. Ces touches sont opérationnelles dans le cadre de la présente décision et sont décrites dans l'annexe à la présente décision.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières de vérification et les scellements restent

identiques à ce qui a été prévu par la décision n° 97.00.690.002.1 du 29 mai 1997 précitée (1).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est celui de la décision d'approbation de modèle n° 97.00.690.002.1 du 29 mai 1997.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France sous la référence DA 13.1586 et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a la même limite de validité que la décision n° 97.00.690.002.1 du 29 mai 1997 (1) précitée, c'est-à-dire le 29 mai 2007.

REMARQUES

1/ Le modèle EL 25 peut également fonctionner de façon non automatique. Cette application est couverte par la décision n° 98.00.620.029.0 du 30 juillet 1998 précitée.

2/ Le modèle EL 25 faisant l'objet de la présente décision peut être commercialisé sous la marque TESTUT ou sous d'autres marques.

ANNEXE

Schéma du clavier n° 6596.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) *Revue de Métrologie*, novembre /décembre 1998, page 585.

(2) *Revue de Métrologie*, septembre 1998, page 418.

(3) *Revue de Métrologie*, décembre 1993, page 1572.

(4) *Décision n° 97.00.620.004.0 du 10 février 1997 ;
Revue de Métrologie*, mai 1997, page 143.

